

Finances et fiscalité

Réponse à une consultation 04.04.2023

Loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante

Le Conseil fédéral souhaite revoir la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante. economiesuisse soutient la volonté de placer les différentes formes de travail sur un pied d'égalité au regard de la déductibilité fiscale des frais professionnels. Le projet mis en consultation par le Conseil fédéral suscite cependant des questions et des réserves de notre part.